



**FORMATION AU  
BREVET FEDERAL ENTRAINEUR 3° DEGRE**

**SESSION 2018-2019**

**Attention : les dates de la formation au Brevet Fédéral 3° degré peuvent être décalées dans le temps du fait de l'attente par le CNF de l'habilitation du DEJEPS et de la validation de son contrôle qualité. Nous vous tiendrons informé de toute modification dès que possible, en attendant vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire.**

## Le Centre National de Formation de la FFPJP

Le Centre National de Formation est l'émanation de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal (F.F.P.J.P.) association à but non lucratif agréée par le Ministère chargé des Sports.

Son siège social est situé 13 rue Trigance 13002 MARSEILLE.

Déclaration d'activité auprès de la D.R.T.E.F.P. région P.A.C.A enregistrée sous le n° 93131283213, en qualité de prestataire de formation conformément à l'article R. 921-5 du Code du travail.

Son objet est de dispenser des formations professionnalisantes/qualifiantes et non professionnalisantes/non qualifiantes à destination des salariés, bénévoles (dirigeants, éducateurs, arbitres, etc.) licenciés ou non à la F.F.P.J.P. ainsi qu'aux joueurs licenciés à la F.F.P.J.P.

## Le BREVET FEDERAL 3° DEGRE

### Prérogatives :

Ce diplôme permet l'enseignement, l'animation, et l'encadrement de l'activité pétanque ou l'entraînement de ses pratiquants.

L'entraîneur BF3 propose un modèle de performance et de haut niveau. Il vise le perfectionnement des qualités individuelles du joueur et la constitution d'un collectif (équipe) performant.

## Public concerné

la formation s'adresse aux personnes titulaires du brevet fédéral éducateur 2° degré, obtenu par la voie de la formation, de la validation des acquis de l'expérience ou par équivalence.

## Condition d'entrée en formation

- ↪ Avoir 18 ans
- ↪ Être licencié à la FFPJP
- ↪ Être titulaire du BF2
- ↪ Être titulaire de l'AFPS ou du PSC 1 ou diplôme équivalent
- ↪ extrait casier judiciaire numéro 3 vierge de moins de 3 mois
- ↪ Justifier d'une réelle motivation pour l'animation, l'encadrement et l'enseignement

## Tarifs et modalités de financement

### Frais pédagogiques :

Les frais d'inscription et pédagogique à l'ordre du Centre National de Formation F.F.P.J.P. seront modulés en fonction de la situation du stagiaire :

- Si le candidat est mandaté par un Comité ou une Ligue : 600 €
- Si le candidat vient de son propre chef : 1 200 €
- Si le candidat est pris en charge par son OPCA dans le cadre de la formation professionnelle : 1 800 €



A ces frais pédagogiques, il faudra ajouter les frais annexes (déplacements, hébergement et restauration ...) dont le coût peut être estimé à 2500€ par candidat (à moduler en fonction de la localisation du candidat et de leur regroupement pour le déplacement).

#### Modalités de financement :

- ↳ Employeur : possibilité de prise en charge du coût de la formation par l'employeur (Plan de formation, Congé Individuel de Formation, Compte Personnel de Formation, ...). Se renseigner auprès de son employeur. Pour toute information complémentaire, nous contacter.
- ↳ Comité régional, départemental ou club
- ↳ Financement individuel
- ↳ Autres financements : en fonction de votre statut, contactez-nous pour connaître les financements possibles.

#### Calendrier et volume horaire

#### 292 heures de formation

- ↳ 228 heures en structure d'accueil
- ↳ 64 en centre de formation

#### Ruban pédagogique

Date	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
sept-18																	TEP															
oct-18																																
nov-18																																
déc-18																																
janv-19																																
févr-19																																
mars-19																																
avr-19																																
mai-19																																
juin-19																																

WEEK-END	FORMATION CENTRE	PERIODE DE STAGE	RATTRAPAGE
TEP	SELECTION	POSITIONNEMENT	EVALUATION
TMSP			

#### Calendrier de la session 2018-2020

- ↳ Clôture des inscriptions : 31/08/ 2018
- ↳ TEP : 17/09/2018 au 18/09/2018
- ↳ Sélection : 19/09/2018 au 20/09/2018
- ↳ Positionnement : 24/09/2018 au 26/09/2018
- ↳ Début de la formation : 26/11/2018
- ↳ Test préalable à la mise en situation pédagogique : 29/11/2018
- ↳ Fin de la formation : 31/05/2019

## Programme de la formation

Les compétences visées sont :

- ↗ Analyser le contexte de la pétanque en France et dans le monde
- ↗ Construire, mener et articuler des cycles séances d'entraînement Concevoir, coordonner et mettre en œuvre un programme de perfectionnement sportif
- ↗ Manager coacher une équipe, un staff
- ↗ Conduire des actions de formation

### Compétences préalables à la mise en situation pédagogique:

- ↗ être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline ;
- ↗ être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- ↗ être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- ↗ être capable de mettre en œuvre une situation formative.

### Compétences UC3 et UC4

- ↗ encadrer la pétanque en sécurité
- ↗ réguler son intervention en fonction des publics
- ↗ réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants ;
- ↗ encadrer un individu ou un groupe de sportifs dans le cadre de ses interventions pédagogiques
- ↗ adapter l'organisation de la sécurité des sportifs en fonction de leur niveau
- ↗ conduire une démarche de perfectionnement sportif en pétanque
- ↗ conduire une démarche d'enseignement de la pétanque
- ↗ conduire une démarche d'entraînement de l'activité pétanque
- ↗ conduire des actions de formation fédérale

## Structure de stage, alternance, tutorat

La structure de stage doit être connue et la convention de stage signée en amont de la formation. Le référent pédagogique peut accompagner le candidat dans sa recherche en le mettant en lien avec le réseau de structures d'accueil de la fédération s'il ne trouve pas de manière individuelle un lieu de stage.

Les stagiaires seront accueillis dans :

- ↗ Les comités régionaux de la FFPJP
- ↗ Les comités départementaux de Pétanque et de Jeu Provençal
- ↗ Les clubs et écoles de Pétanque et de Jeu Provençal

Dans les deux premiers cas, il s'agira de coordonner les Equipes Techniques en relation avec les élus et salariés administratifs ; d'encadrer et d'entraîner les joueurs lors de sélections départementales, régionales ou nationales.

Dans le troisième cas, il s'agira d'entraîner les licenciés, de mettre en place des animations Pétanque pour les jeunes, de coordonner les relations entre le ou les éducateurs de l'école de Pétanque et le club d'appartenance, de mener des projets d'action et ou de développement

### **Place et rôle du tuteur dans le processus pédagogique :**

Chaque stagiaire en formation devra disposer dans sa structure professionnelle d'un tuteur, garant de l'acquisition et de la mise en œuvre opérationnelle des compétences acquises. Le tuteur aura comme mission d'accompagner le stagiaire dans son parcours de formation en lui permettant de mettre en pratique, la « théorie » étudiée en formation.

Le tuteur choisi pour encadrer le stagiaire devra être reconnu pour ses compétences dans son activité et ses acuités pour transmettre son savoir, savoir-faire et savoir-être.

Pour des raisons pratiques, les conseiller technique fédéraux régionaux affectés dans la région où le stagiaire effectue son stage en alternance pourront exercer la fonction de tuteur. A défaut et après avis du DTN, un autre tuteur pourra être choisi s'il possède au moins un DESJEPS et/ou s'il est expérimenté dans les domaines visés.

Pour justifier de son expérience le tuteur Il devra occuper un poste à responsabilités, depuis au moins 3 ans tels que manager d'équipe technique, directeur sportif, directeur de projet, administrateur de de structure et exercer ou avoir exercé une fonction équivalente dans le cadre de son activité professionnelle. Cette personne pourrait être salariée ou bénévole d'un club, d'un comité départemental, d'un comité régional.

## **Certification**

### **Descriptif des évaluations :**

Le dispositif de certification comprend 2 épreuves :

- ↳ Une épreuve qui certifie l'UC3
- ↳ Une épreuve qui certifie l'UC4

### **Dates :**

Certification UC3-UC4 : du 29 au 31 mai 2019

### **Modalités pour les candidats ayant échoués aux épreuves :**

De nouvelles situations d'évaluations sont proposés le mois suivant, les épreuves certificatives restent identiques

Rattrapage certification UC3-UC4 : 26 au 28 juin 2019

### **Dispositifs :**

#### ***Certification de l' UC 3 :***

### ***Les épreuves de certification comprennent :***

- ↳ Une analyse orale d'une séquence de jeu, au moyen d'une vidéo.
- ↳ des situations d'évaluation en structure

### ***L'épreuve se déroule en quatre temps:***

- ↳ la mise en place d'une séance individuelle d'enseignement (durée 30mn préparation 15 mn)
- ↳ la mise en situation d'une séance individuelle d'entraînement (durée 1h, préparation 30mn)
- ↳ chaque épreuve sera suivie d'un entretien avec le jury d'une durée de 15 mn

### **Sont évalués :**

- ↳ Le document écrit présentant les séances
- ↳ L'entretien

### **Certification de l' UC 4 :**

La certification de l'UC 4 comprend **des situations d'évaluation en école de pétanque**

L'épreuve se déroule en deux temps:

- ↳ la démonstration de gestes techniques suivie de la mise en situation d'une séance collective d'entraînement en toute sécurité (durée d'1h dont 15 mn de gestes techniques, préparation 30mn)
- ↳ une phase d'entretien avec le jury. (durée 15mn) :

#### **sont évalués :**

- ↳ le document écrit :
- ↳ l'entretien:

### **Inscription**

Le candidat doit compléter un dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives demandées **avant le 31 août 2018.**

### **Contacts**

**Centre National de formation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP)**  
13 Rue Trigance – 13002 MARSEILLE

**Responsable administrative :** Régine Singrelin  
Tél : 04 91 14 05 80- [ffpjp.siege@petanque.fr](mailto:ffpjp.siege@petanque.fr)

**Responsable pédagogique :** William ROUX  
Ligne directe : 04 91 14 05 81 – 06 19 84 14 01- [william.roux@petanque.fr](mailto:william.roux@petanque.fr)